



MAIRIE  
DE  
**LA CAVALERIE**

Code Postal : 12230

Téléphone : 05.65.62.70.11

Télécopie : 05.65.62.72.62

Nombre de membres composant  
le Conseil municipal : 15

Nombre de membres  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents ou représentés : 11

Début de séance :  
A 18h00

Fin de séance :  
A 18h15

**COMMUNE DE LA CAVALERIE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**  
**CANTON CAUSSES ROUGIERS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 31 mai 2018**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur François RODRIGUEZ, Madame Nadine LONJON, Monsieur Nicolas MURET, Madame Sabine AUSSEL, Monsieur Philippe MURATET, Madame Djamila DRIF SCHWARTZENBERG, Monsieur Ioan ROMIEU, Madame Claudine DELACROIX-PAGES,

**Étaient absents :** Monsieur Quentin CADILHAC, Madame Reine SABLAYROLLES, Monsieur Gérard GASC, Monsieur Bruno FERRAND.

**Ont donné procuration :** Madame Lucie BALSAN à Madame Sabine AUSSEL, Madame Céline VINCENDEAU à Monsieur François RODRIGUEZ, Monsieur Jean Michel MONBELLI VALLOIRE à Monsieur Nicolas MURET.

**Secrétaire de séance :** Nadine LONJON

DATE DE LA CONVOCATION : le 25 mai 2018

La séance est ouverte ce jeudi 31 mai, à 18h00, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

Monsieur le Maire annonce que la présente séance fera l'objet d'un enregistrement.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il a proposé, ensuite, de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Désignation du secrétaire de séance**

Proposition : Madame Nadine LONJON

Pour : 11 ADOPTEE

**Adoption du Procès-Verbal de la séance du 17 mai 2018**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'adoption ainsi qu'à la signature du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018.

**DELIBERATIONS**

**Si huis clos :** L'article L 2121-18 du CGCT précise que « les séances des Conseils Municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

**1. AVIS RELATIF AU PROJET DE LA SAS METHALARZAC : EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté préfectoral de l'Aveyron n° 2018-03-023-002 en date du 23 mars 2018, une consultation publique a été ouverte du 19 avril 2018 au 19 mai 2018 au titre de la demande d'enregistrement déposée par la société Sas Méthalarzac Energies pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de La Cavalerie.

Au terme de cette consultation, et dans les 15 jours suivants, il est demandé au conseil municipal d'émettre son avis quant au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** de ses membres présents donne un avis favorable au projet d'une exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de La Cavalerie présentée par la SAS Méthalarzac Energies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Maire,

François RODRIGUEZ